

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31 JANVIER 2023

PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 23 Janvier 2023, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 31 JANVIER 2022 à 20 h**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

| | | | |
|-----------------------|-------------------------|----------------------|--------------------|
| 1 - SANTAIS Béatrice | 8 - GRANDCHAMP Brigitte | 15 - | 22 - |
| 2 - Yves PAVILLET | 9 - MUNIER Yannick | 16 - CROZET Irène | 23 - NOUAIS Jérôme |
| 3 - VITTON-MEA Emilie | 10 - FAVRE Michelle | 17 - ROCHER Lakshmi | 24 - |
| 4 - BUISSON André | 11 - BRUNET Didier | 18 - DURET Stéphanie | 25 - |
| 5 - CONAND Anne | 12 - COMPOIS Sylvie | 19 - CHEVROT Vincent | 26 - |
| 6 - FAUCONET David | 13 - | 20 - HAND Fabrice | |
| 7 - PIAGET Chantal | 14 - PITTNER Franck | 21 - BRUAND Thierry | |

Excusés : Thierry CORTADE (pouvoir à André BUISSON) ; Philippe GOLEC (pouvoir à Jérôme NOUAIS) ; Mohamed FETTAH (pouvoir à Emilie VITTON-MEA) ; Alexia CEFALU (pouvoir à Michelle FAVRE) ; Yannick MARANDET (pouvoir à David FAUCONET) ; Lucie TEIXEIRA (pouvoir à Anne CONAND) ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme NOUAIS

N° 31-01-2023/5

CONVENTION DE CO-FINANCEMENT – Poste « manager de commerce »

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

Le programme « Petites Villes de Demain » est un programme d'actions porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires qui vise à :

- Redynamiser les communes de moins de 20 000 habitants et leurs intercommunalités exerçant des fonctions de centralité et présentant des signes de fragilité ;
- Constituer de véritables territoires d'équilibre, en répondant aux objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement ;
- Accompagner les territoires en fonction de leur projet de territoire, dans une logique de différenciation.

Le 2 novembre 2020, les communes de Montmélian, Valgelon-La Rochette et Saint-Pierre-d'Albigny ont présenté individuellement, auprès de la Préfecture de Savoie, leur candidature au programme « Petites Villes de Demain », soutenue chacune par la Communauté de communes Cœur de Savoie, au travers d'une lettre de soutien. Lors du déploiement du programme, la Préfecture de la Savoie a retenu ces trois candidatures, en les regroupant au sein d'un trinôme coordonné par la Communauté de communes Cœur de Savoie.

Lors de sa séance du 17 mai 2021, le conseil municipal a approuvé l'engagement de la commune dans le programme Petites villes de demain et autorisé la signature de la convention d'adhésion.

Dans le cadre de ce dispositif, la Caisse des Dépôts et Consignations apporte également un soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens d'animer une mission en appui aux commerces et à l'artisanat, par le recrutement d'un « manager de commerce ».

Le plan de financement de ce poste, porté par la Communauté de Communes Cœur de Savoie, est le suivant :

| Dépenses annuelles | | Recettes annuelles | |
|---|-----------------|------------------------------|-----------------|
| - Salaire et traitements | 43 000 € | - Cœur de Savoie | 10 000 € |
| - Frais de missions | 500 € | - Montmélian | 5 000 € |
| - Matériel de mission (ordinateur et téléphone) | 1 500 € | - Valgelon-La Rochette | 5 000 € |
| | | - Saint-Pierre- d'Albigny | 20 000 € |
| | | - Banque des territoires | |
| | 45 000 € | | 45 000 € |

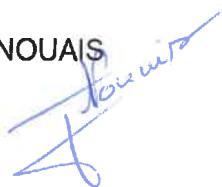
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention jointe, à intervenir entre la communauté de communes Cœur de Savoie et les communes de Saint-Pierre d'Albigny, val Gelon-la Rochette et Montmélian dont l'objectif est de mutualiser ce poste de manager de commerces, et d'autoriser Mme le Maire à la signer.

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS



Le Maire

Béatrice SANTAIS

